

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Villars

dossier n° DP08414526S0001

date de dépôt: 09/01/2026
demandeur: Madame gleizal roxane
pour : Réfection de façade.
adresse terrain: 14 place de la fontaine
84400 Villars

Affaire suivie par :
Magali POLGE

Madame gleizal roxane
14place de la fontaine
84400 Villars

Madame ,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (29/01/2026). En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le

21 Mai 2026

Le maire

Sauvêtre Thomas,



λ